

"Respect-Santé-Nature"
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFO N° 26 (octobre 2019)

Chers amis,

Nous espérons que votre rentrée dans la *vraie vie* c'est déroulée pour vous dans la bonne humeur.

Pour ce qui l'en est du CHM et de votre association, c'est parti pour le premier bulletin de l'après saison !
Plusieurs sujets nous occupent depuis quelques semaines dont:

1/ la tarification des « forfaits et séjours chez »

Mi septembre, le directeur du CHM adresse aux associations un projet de nouvelle tarification pour les « forfaits et séjours chez » (document en pièce jointe). RSN qui a depuis sa création toujours prôné la concertation entre associations et direction se félicite déjà de l'initiative de M. Lamure visant à consulter les associations avant de présenter son projet au siège de la société et estime très positif son projet de future tarification. En réponse, nous lui avons adressé, par le biais de Bernard, en charge depuis l'an dernier du « dossier Tarification » notre analyse ainsi que nos propositions, vous trouverez ces dernières aussi en pièce jointe. A ce jour, nous n'avons encore reçu aucune réaction de la part de M. Lamure.

2/ l'amélioration de la qualité de vie au CHM

Pour RSN, celle-ci doit passer entre autres par une réduction de la circulation automobile dans l'enceinte du CHM, notamment en pleine saison.

Le sujet préoccupe de nombreux adhérents. Pollution, bruit, danger, surtout pour les plus jeunes, sont autant de désagréments qu'il faut limiter afin de préserver et de profiter pleinement de notre magnifique cadre de vie. Notre association a donc engagé plusieurs actions et émis des propositions dans ce sens: rencontres et échanges avec la direction, relance pour la création d'un parking extérieur, proposition pour quelques journées en été sans autos, courriers à la mairie et à la Région Nouvelle-Aquitaine pour réclamer une meilleure desserte des bus (Lesparre-CHM), création de bornes de recharge pour les voitures électriques, etc. Pour nous le CHM ne doit pas ressembler à la ville !

3/ la zone ONF

La direction demande aux caravaniers d'enlever auvent et caillebotis durant l'hiver...alors qu'elle en est dispensée par l'ONF. Un *deux poids deux mesures* incohérent et injuste difficilement compris par les usagers. Il y a 2 ans déjà que, face aux menaces de M. Alaux (PDG à l'époque), nous défendons la zone camping-caravanning de l'ONF pour qu'elle reste un lieu protégé et que ses occupants n'en soient pas exclus. Après notre pétition et nos interventions auprès de l'ONF et de la presse nous avons obtenu satisfaction sur certains points, notamment le retrait de l'obligation de retirer la caravane les 3 mois d'hiver.

Mais nous arrivons maintenant à la date limite fixée par le CHM pour que les derniers usagers enlèvent leur auvent et caillebotis. Bien que nous nous soyons toujours fortement engagés sur le sujet, nous conseillons par prudence aux personnes concernées d'enlever leur matériel car les derniers courriers de l'ONF sont très menaçants.

Tout ce nous avons pu obtenir de la direction après notre rencontre d'août est la possibilité une aide au démontage et au stockage du matériel dans les *Tihome* par le personnel du CHM mais sans garantie sur la casse ou le vol. Le cas échéant des volontaires de RSN pourront donner aussi un coup de main !

A très bientôt pour de nouvelles nouvelles,

bien à vous tous,
le Bureau

Rappel pour ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2019, il est possible de le faire aussi en passant directement par notre site (lien ici: <http://respect-sante-nature.fr/>). Sur la page d'accueil cliquez sur la fenêtre « Soutenez nous, adhérez ! » (voir la capture d'écran ci-jointe). Simple, sécurisé, rapide.